

ARR GEN 2024-41

**Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction
du centre technique municipal de Castelmaurou**

Désignation des équipes candidates admises à concourir

Le Maire de Castelmaurou,

Vu les articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4, R2172-6 et R2122-6 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal D-2023-61 du 21 décembre 2023 approuvant le projet et autorisant le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique municipal de Castelmaurou ;

Vu l'arrêté 2024-28 arrêtant la composition du Jury dudit concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant l'avis du Jury de concours réuni le 8 mars 2024 afin de procéder à l'examen des candidatures et à la sélection des équipes candidates admises à concourir,

ARRETE

Les trois équipes candidates admises à concourir sont les suivantes :

- TOCRAULT & DUPUY ARCHITECTES architecte mandataire/ APTETUDE INGENIERIE BET structure / SO.CO.NER BET fluides, thermique, qualité environnementale, performance énergétique, énergies renouvelables, SSI / G2 INGENIERIE VRD / SEPT économiste de la construction, OPC (équipe 9).
- COUSY ARCHITECTURES architecte mandataire / OTE INGENIERIE ingénierie TCE structure, fluides, VRD, économie de la construction, acoustique SSI / OTELIO énergies renouvelables, HQE, développement durable (équipe 12).
- STEREO Architectes architecte mandataire / EXECO économie de la construction, OPC / AROBAT BET structure / CALOBAT BET fluides, énergies renouvelables, SSI / AXE INGENIERIE VRD (équipe 42).

Castelmaurou, le 12 mars 2024

Le Maire

Diane ESQUERRE

